



**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU 04 MARS 2021**

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM.

EXCUSÉS

Delphine CHAPUIS , Etienne FILLOT , Jean-Christian DARNE , Fabienne TIRTIAUX .

POUVOIRS :

Delphine CHAPUIS à Laure LAURENT, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ,
Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Camille EL-BATAL

La séance est ouverte à 19 h 00

1. ÉGALITÉS

Bilan et perspectives relatifs à l'égalité professionnel - Validation du plan d'actions

La loi n°2014-873 du 4 Août 2014 portant égalité réelle entre les femmes et les hommes a institué certaines obligations aux collectivités de plus de 20 000 habitants, notamment la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors du débat d'orientation budgétaire.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 Août 2019, dans son décret du 4 Mai 2020 a renforcé ces obligations.

Dorénavant les collectivités doivent établir un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, plan d'actions qui se décline en 4 axes.

La Ville de Saint Genis Laval présente ainsi pour la première fois une délibération dédiée à un état des lieux sur la situation de la collectivité à travers des indicateurs relatifs à la situation comparée assorti d'actions.

La collectivité de Saint Genis Laval est une collectivité fortement féminisée : 67 % des agents sont des femmes au 31/12/2019, chiffre constant au fil des années. Pour comparaison, au niveau national, 61 % des fonctionnaires territoriaux sont des femmes.

Le taux de féminisation des fonctions d'encadrement se situe lui à 62,17 %.

Les cadres d'emplois les plus féminisés restent les métiers relevant de la filière médico-sociale et du secteur administratif (Éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultrice, ATSEM, adjointes administratives...). En revanche, les métiers les plus masculinisés relèvent de la filière technique (gardiens, adjoints techniques, jardiniers...)

Aussi, au regard des objectifs posés par la Loi du 6 août 2019 et des indicateurs relatifs à la situation comparée, la collectivité propose de mettre en place 10 actions réparties dans les 4 axes.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider les actions proposées.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 32 voix Pour et Abstention : 3.

3 abstention(s) :

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis de la commune sur le Pacte de cohérence métropolitain

En conformité avec la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du code général des collectivités territoriales, la conférence métropolitaine élabore, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les communes situées sur son territoire.

Ce projet de pacte est donc soumis aux communes de la Métropole, d'abord via les conférences métropolitaines des maires puis aux conseils municipaux.

Bien que la commune de Saint-Genis-Laval reste foncièrement attachée à la coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier avec les services métropolitains dans tous leurs domaines de compétence et d'intervention, ce pacte ne peut recueillir une adhésion pleine et entière du conseil municipal.

En effet, la ville de Saint-Genis-Laval, partageant et soutenant la plupart des axes stratégiques identifiés dans ce pacte, émet plusieurs remarques sur le fond, en apportant 5 amendements, et sur

la forme et la méthode, notamment sur le manque d'équilibre, de transparence et de concertation, tant au niveau de l'élaboration du pacte que sur les perspectives financières relatives à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Pour l'ensemble de ces réserves et en concertation avec les maires de la CTM et des différents groupes politiques métropolitains, il est demandé au conseil municipal de Saint-Genis-Laval d'émettre un avis défavorable au projet de pacte de cohérence métropolitain et de proposer 5 amendements visant à modifier ce dernier.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre

Élu n'ayant pas pris part au vote : Philippe MASSON

3. VŒU

Vœu relatif à la création d'un pont à Vernaison

A la suite de la décision de l'exécutif métropolitain d'abandonner la création d'un nouveau pont à Vernaison, elle-même prévue par la précédente mandature métropolitaine, et de prévoir le passage du pont existant en sens unique, la ville de Saint-Genis-Laval se joint aux 15 communes du bassin de vie touché par la circulation liée à ce pont pour émettre le vœu que la création d'un nouveau pont à Vernaison soit prévue dans la programmation métropolitaine.

Ce nouveau pont permettra de remplacer l'existant aujourd'hui fragilisé et d'éviter que la circulation, aujourd'hui sous tension, et l'environnement ne soient encore plus affectés.

C'est pour ces raisons que nous émettons ce vœu afin d'apaiser les modes de déplacement, notamment en prévoyant ce nouveau pont, ouvert aux différentes mobilités (piétons, vélos et véhicules thermiques et électriques).

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 32 voix Pour et Abstention : 3.

3 abstention(s) :

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 08/03/21
La Maire de Saint-Genis-Laval
Marylène MILLET



